

**Avis n° 2021/03-01
relatif à l'accréditation de
l'Institut national des sciences appliquées de Rennes
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

École

Nom :	Institut national des sciences appliquées de Rennes
Sigle :	INSA Rennes
Type :	Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Rennes
Site de l'école :	Rennes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'Établissement (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'Établissement** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/03-09, n° 2017/03-02 et n° 2013/12 -03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie mathématique (nouvelle appellation demandée « Mathématiques appliquées ») en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Électronique et Informatique industrielle en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Systèmes et Réseaux de communications (nouvelle appellation demandée « Électronique et Télécommunications ») en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie civil et urbain en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Informatique en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Science et génie des matériaux (nouvelle appellation demandée « Génie physique et Matériaux ») en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie mécanique et Automatique en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Électronique en convention avec le CESI, en formation initiale sous statut d'apprenti

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie mécanique et Automatique en partenariat avec l'UIMM Bretagne et l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Vu le rapport établi par Elisabeth LAVIGNE (membre de la CTI et rapporteure principale), Sonia WANNER (membre de la CTI et co-rapporteur), Régis VALLEE (expert auprès de la CTI), Timothée TOURY (expert auprès de la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI) et Aude DORCHIES (experte élève-ingénieur auprès de la CTI) le 16 mars 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Mathématiques appliquées (ancienne appellation « Génie mathématique) sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Électronique et Informatique industrielle sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Électronique et Télécommunications (ancienne appellation « Systèmes et Réseaux de communications) sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Génie civil et urbain sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Informatique sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Génie physique et Matériaux (ancienne appellation Science et Génie des matériaux) sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Génie mécanique et Automatique sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Électronique en convention avec le CESI sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité Génie mécanique et Automatique en partenariat avec l'ITII Bretagne sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr .

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Amplifier la participation des entreprises à l'élaboration des cursus de formation : conseils de départements élargis plus fréquents en y associant des entreprises ;
- Poursuivre la démarche compétence et y inclure le processus d'évaluation : évaluation des compétences et non des connaissances, pour toutes les spécialités ;
- Améliorer le processus d'évaluation des enseignements par les apprenants en veillant à bien refermer la boucle qualité ;
- Améliorer la communication interne en particulier du comité de direction vers les personnels ;
- Compléter les syllabus des spécialités en faisant apparaître le lien de chaque unité d'enseignement avec les compétences ;
- Traduire dans le cursus de chaque spécialité l'ambition portée par l'établissement dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociétale ;
- Encourager les étudiants à participer aux instances délibératives de l'École et les accompagner dans l'accomplissement de leur mandat ;
- Continuer à compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit.

Pour la spécialité Génie physique et Matériaux

- Veiller à un meilleur équilibre des temps en travaux pratiques et projets en 3^{ème} année.

Pour la spécialité Génie mécanique et Automatique en formation initiale sous statut d'apprenti

- Finaliser l'élaboration du manuel de compétences en concertation avec les maîtres d'apprentissage.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Mathématiques appliquées	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Électronique et informatique industrielle	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Électronique et Télécommunications	2021	2025-2026

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie civil et urbain	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Informatique	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie physique et Matériaux	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie mécanique et Automatique	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Électronique	2021	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mars 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 avril 2021



La présidente
Elisabeth CRÉPON